RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FINANCES PUBLIQUES

Votre espace professionnel

Services en ligne des
professionnels

FOCUS

sur

Modifier l'adresse électronique de l'entreprise

Dernière mise à jour
12/10/2026

Sommaire

1. Présentation....3
1.1. Objet de la fiche....3
1.2. A qui s'adresse cette procédure ?....3
1.3. Précision sur le champ de cette procédure....3
1.4. Étapes de la procédure....4
1.5. Pré-requis....4
2. Étape 1 : demande de modification de l'adresse électronique de l'entreprise sur www.impots.gouv.fr....5
3. Étape 2 : validation de la nouvelle adresse électronique de l'entreprise....14
4. Étape 3 : activation de l'adresse électronique de l'entreprise....16
5. En cas de problème dans l'accomplissement de cette démarche....21

1. Présentation

1.1. Objet de la fiche

Les usagers souhaitant bénéficier du service « Messagerie » doivent créer au préalable un espace professionnel (voir la fiche FOCUS *Créer un espace professionnel expert*), pour y effectuer une demande d'adhésion aux services en ligne « Messagerie » (voir la fiche FOCUS *Demander une adhésion aux services en ligne (mode expert)*).

Une démarche unique de création d'espace et d'adhésion aux services en ligne est également possible dans des conditions spécifiques (voir la fiche FOCUS *Créer un espace professionnel simplifié et adhérer aux services*).

Lors de l'adhésion au service « Messagerie » ou lors de la création d'espace en mode simplifié, une adresse électronique de l'entreprise doit être obligatoirement déclarée.

Une fois l'activation du service « Messagerie » ou de l'espace en mode simplifié effectuée, l'adresse électronique de l'entreprise pourra être modifiée.

Cette fiche[1] présente l'enchaînement des écrans lors de la modification de l'adresse électronique de l'entreprise pour un dossier.

1.2. À qui s'adresse cette procédure ?

Cette procédure s'adresse aux usagers habilités au service « Messagerie » qui souhaitent modifier l'adresse électronique de l'entreprise.

1.3. Précision sur le champ de cette procédure

La déclaration d'une nouvelle adresse électronique de l'entreprise pour un dossier est **réservée à l'Administrateur Titulaire et à l'Administrateur Suppléant du service « Messagerie »**.

En effet, les délégataires ne sont pas autorisés à modifier l'adresse électronique de l'entreprise, qu'ils aient la qualité d'Acteur ou d'Acteur Délégant ; ils ne peuvent que consulter l'adresse électronique de l'entreprise valide rattachée au dossier.

La nouvelle adresse électronique de l'entreprise n'est prise en compte qu'une fois activée.

Pour ce faire, un courriel contenant un lien à cliquer dans **un délai de 72 h maximum** est envoyé afin de vérifier l'existence de la nouvelle adresse électronique de l'entreprise renseignée.

À défaut de clic sous 72 h**,** la demande de modification sera à renouveler entièrement.

1 L'ensemble des fiches FOCUS est disponible sur le site www.impots.gouv.fr > Connexion à l'espace professionnel > Besoin d'aide ? Accéder aux fiches pratiques.

Dans le cas où l'adresse électronique de l'entreprise a bien été vérifiée, un courrier contenant un code d'activation est automatiquement envoyé à l'entreprise, par voie postale.

L'activation de la nouvelle adresse électronique de l'entreprise à l'aide de ce code doit être effectuée sous 60 jours (le décompte débutant le jour de la demande de modification), faute de quoi le code devient obsolète et une nouvelle demande doit être effectuée.

Rappel : l'adresse électronique de l'entreprise doit être choisie par l'entreprise comme étant une adresse à laquelle l'entreprise est certaine de pouvoir être joignable ; il s'agit par exemple de celle du représentant légal de l'entreprise ou d'une personne de l'entreprise nommément choisie par ce dernier (exemple : son directeur financier).

L'adresse électronique de l'entreprise servira à contacter l'entreprise à tout sujet la concernant. Il importe donc que cette adresse soit sciemment choisie par le représentant légal.

1.4. Étapes de la procédure

- **Demande de modification de l'adresse électronique de l'entreprise :** renseignez la nouvelle adresse électronique de l'entreprise souhaitée ; vous serez informé qu'un courrier mentionnant un code d'activation vous parviendra par voie postale.
- **Validation de l'adresse électronique de l'entreprise :** le code d'activation ne sera envoyé qu'une fois que la nouvelle adresse électronique de l'entreprise aura été validée par vos soins.
- **Activation de la nouvelle adresse électronique de l'entreprise :** activez la nouvelle adresse électronique de l'entreprise à l'aide du code d'activation reçu.

1.5. Pré-requis

Pour modifier l'adresse électronique de l'entreprise pour un dossier, vous devez être habilité au service « Messagerie » pour ce dossier, avec un rôle d'**Administrateur Titulaire** (AT) ou d'**Administrateur Suppléant** (AS).

2. Étape 1 : demande de modification de l'adresse électronique de l'entreprise sur www.impots.gouv.fr

L'accès se fait depuis la page d'accueil du site www.impots.gouv.fr.

Depuis un ordinateur :

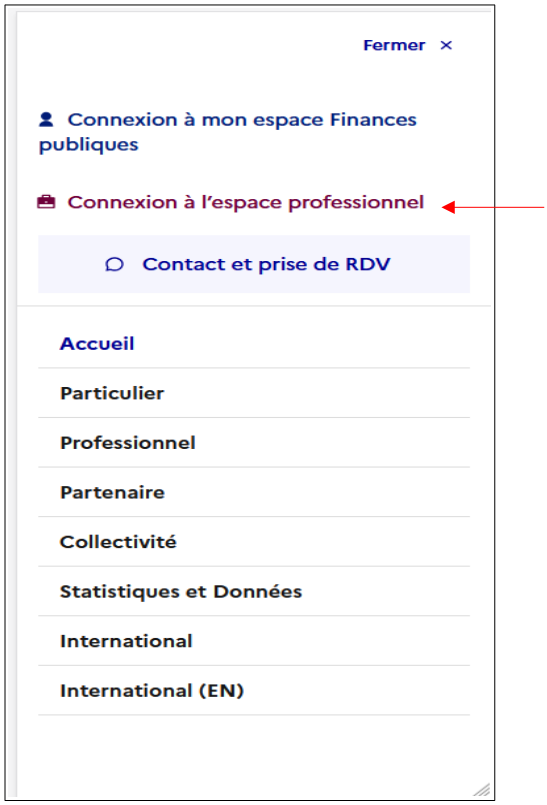


Cliquez sur "Connexion à l'espace professionnel" Connexion à l'espace professionnel

Depuis un smartphone ou une tablette:

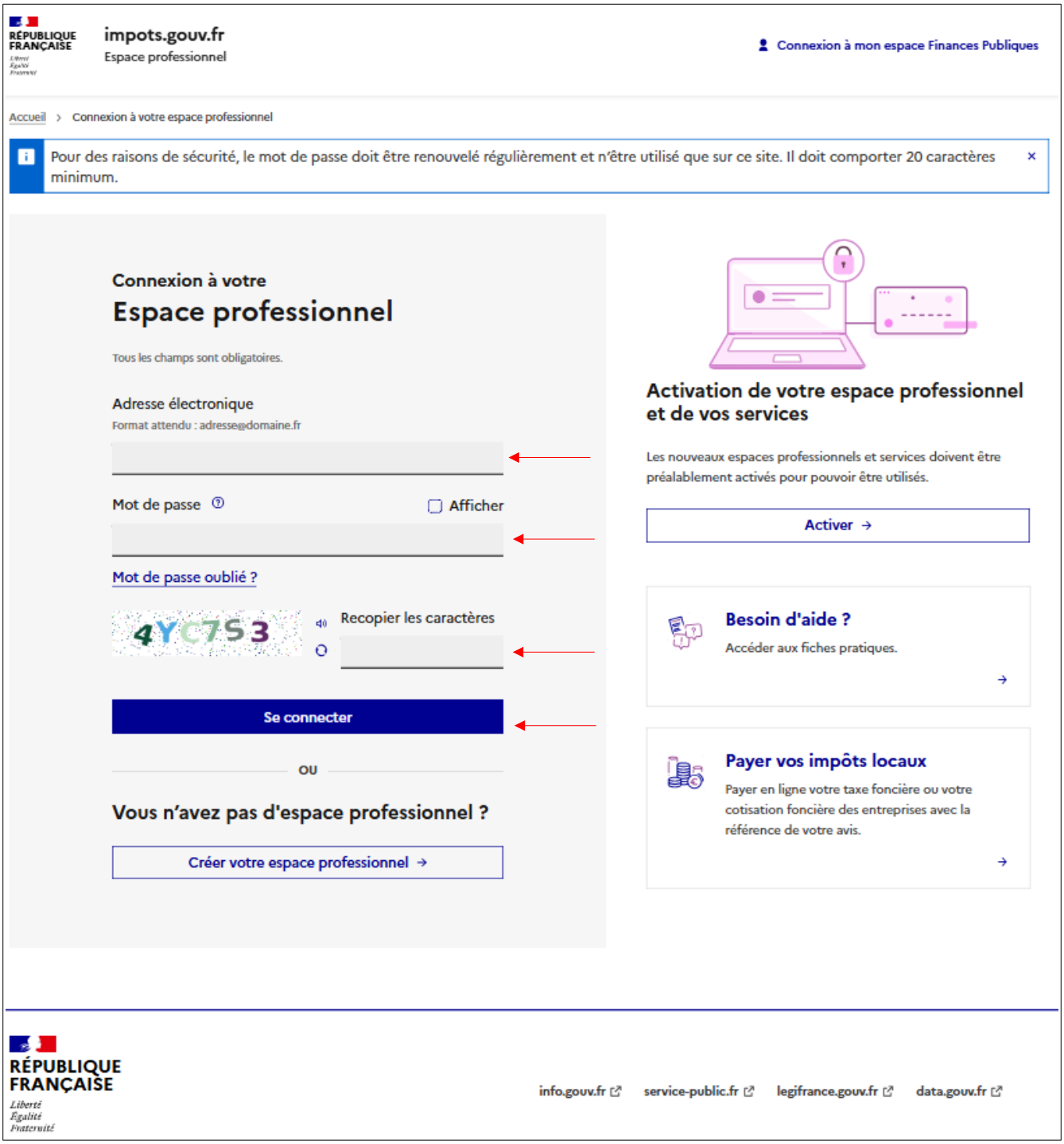


Cliquez sur le bouton "menu" ☰



Puis cliquez sur "Connexion à l'espace professionnel" Connexion à l'espace professionnel

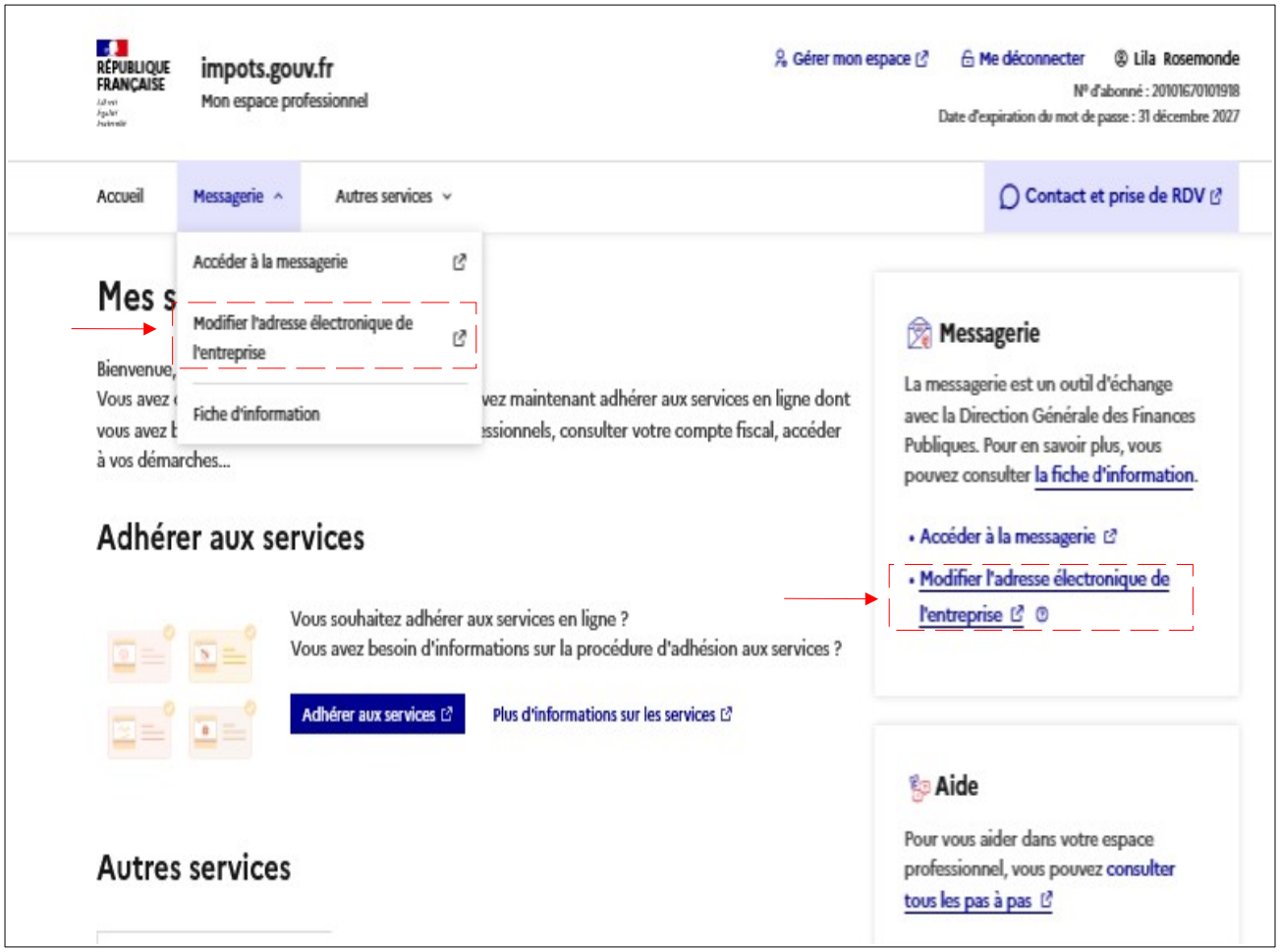
L'écran ci-dessous vous est ensuite affiché :



↳ Saisissez votre adresse électronique et votre mot de passe, renseignez les caractères de l'image et cliquez sur le bouton « Se connecter »

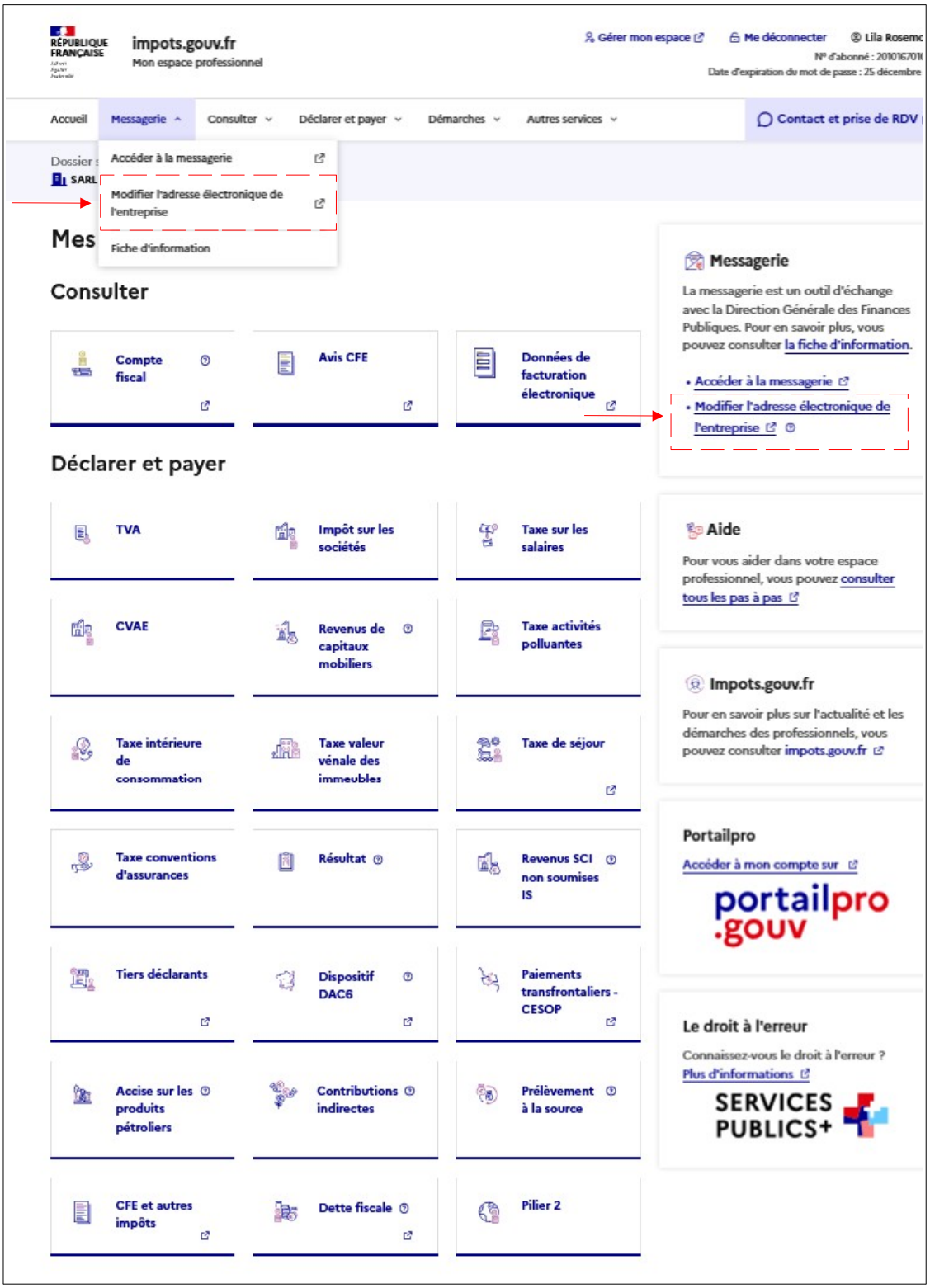
L'écran d'accueil de votre espace professionnel s'affiche. Trois écrans sont possibles selon que vous disposez d'aucun service, de services pour une seule ou de services pour plusieurs entreprises.

Écran 1 : vous ne disposez d'**aucun service**



↳ **Cliquez sur le lien « Modifier l'adresse électronique de l'entreprise » depuis l'onglet « Messagerie » OU l'encart à droite « Messagerie »**

↳**Écran 2** : vous disposez de services pour une seule entreprise



↳ **Cliquez sur le lien « Modifier l'adresse électronique de l'entreprise » depuis l'onglet « Messagerie » ou l'encart à droite « Messagerie »**

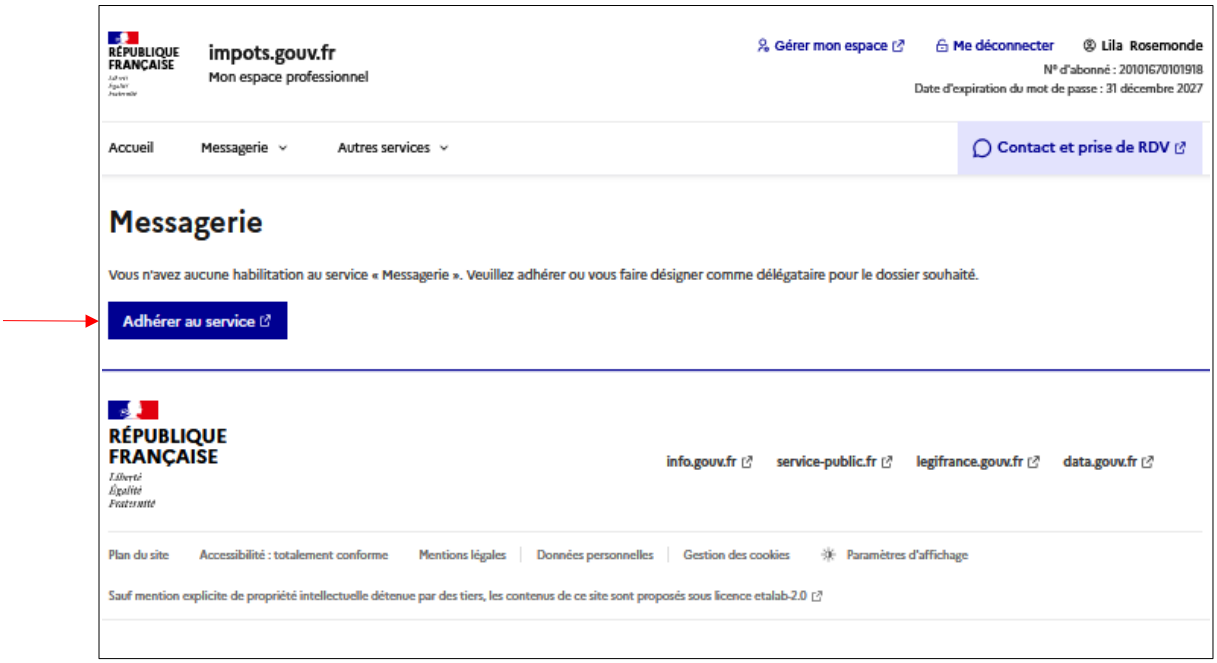
<u>Écran 3</u> : vous disposez déjà de services pour plusieurs entreprises.



↳ **Cliquez sur le lien « Modifier l'adresse électronique de l'entreprise » depuis l'onglet « Messagerie » ou l'encart à droite « Messagerie »**

⚠ Précision importante

Une fois que vous avez cliqué sur le lien « Adresse électronique de l'entreprise », **si vous n'avez aucune habilitation au service « Messagerie » (écran 1 par exemple),** l'écran ci-dessous vous est affiché :



↳Cliquez sur le bouton « Adhérer aux services » pour accéder à la procédure d'adhésion au service « Messagerie »

Pour plus de renseignement sur l'adhésion aux services en ligne (dont le service « Messagerie »), veuillez consulter la fiche FOCUS *Demander une adhésion aux services en ligne (mode expert)*.

Après avoir cliqué sur le lien « Adresse électronique de l'entreprise », si vous détenez au moins une habilitation au service « Messagerie », vous pouvez sélectionner le SIREN (ou l'IDSP[2]) pour lequel vous souhaitez déclarer une nouvelle adresse électronique de l'entreprise.

La liste des SIREN (ou IDSP) sur lesquels vous détenez une habilitation au service « Messagerie » est restituée pour faciliter votre accès au dossier souhaité :



↳Saisissez ou sélectionnez le SIREN (ou l'IDSP)

↳Cliquez sur « Continuer »

2 IDSP = Identifiant provisoire du dossier, attribué par le service gestionnaire dans l'attente de l'identification de l'entité au répertoire SIRENE.

Deux cas sont alors possibles :

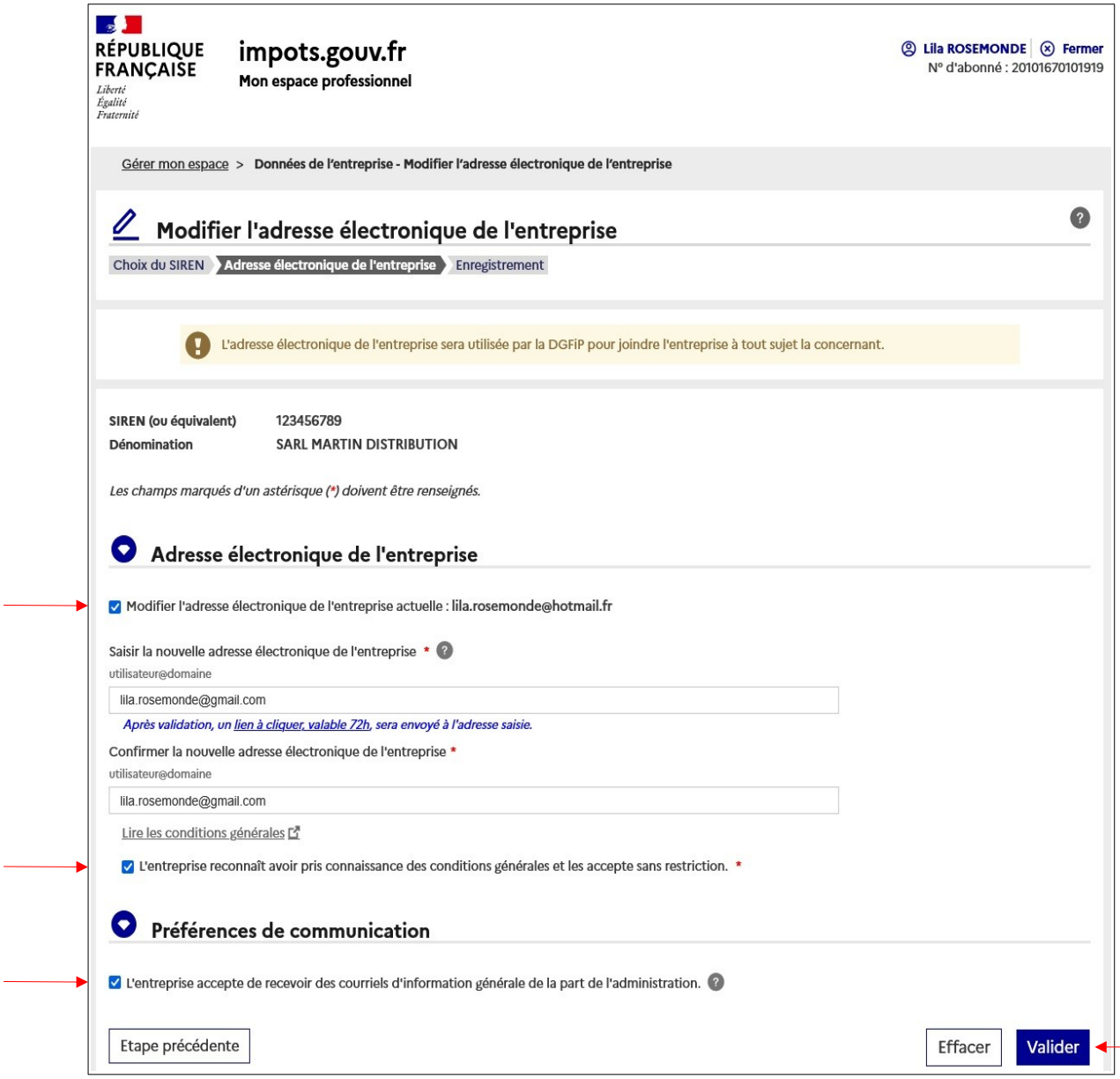
Cas 1 : soit vous disposez du service Messagerie **avec un rôle de délégataire (N1 ou N2)** pour le dossier sélectionné, alors **seule la consultation de l'adresse électronique de l'entreprise** vous est proposée.



↳Cliquez sur le bouton « Etape précédente » pour revenir à l'écran de sélection de dossier

Cas 2 : vous disposez du service Messagerie **avec un rôle d'administrateur titulaire (AT) ou d'administrateur suppléant (AS)** pour le dossier sélectionné, alors **la modification de l'adresse électronique de l'entreprise et/ou de l'abonnement à la réception des courriels d'information de la part de l'administration**, vous est proposée.

L'adresse électronique de l'entreprise est pré-affichée dans le champ de saisie.



↳Saisissez et confirmez la nouvelle adresse électronique de l'entreprise

↳Cochez la case relative à l'acceptation des conditions générales

↳Le cas échéant, modifiez l'abonnement à la réception des courriels d'information envoyés par l'administration

↳Cliquez sur le bouton « Valider »

Cet écran vous permet également de modifier uniquement l'abonnement à la réception des courriels d'information envoyés par l'administration.

Un écran vous confirmant l'enregistrement de la demande vous est affiché :



A défaut de validation de l'adresse électronique de l'entreprise dans le délai de 72 heures OU à défaut d'activation de cette adresse électronique à l'aide du code d'activation sous 60 jours (le décompte débutant le jour de l'enregistrement de la demande de modification), **le code périme** et une nouvelle demande de modification doit être effectuée.

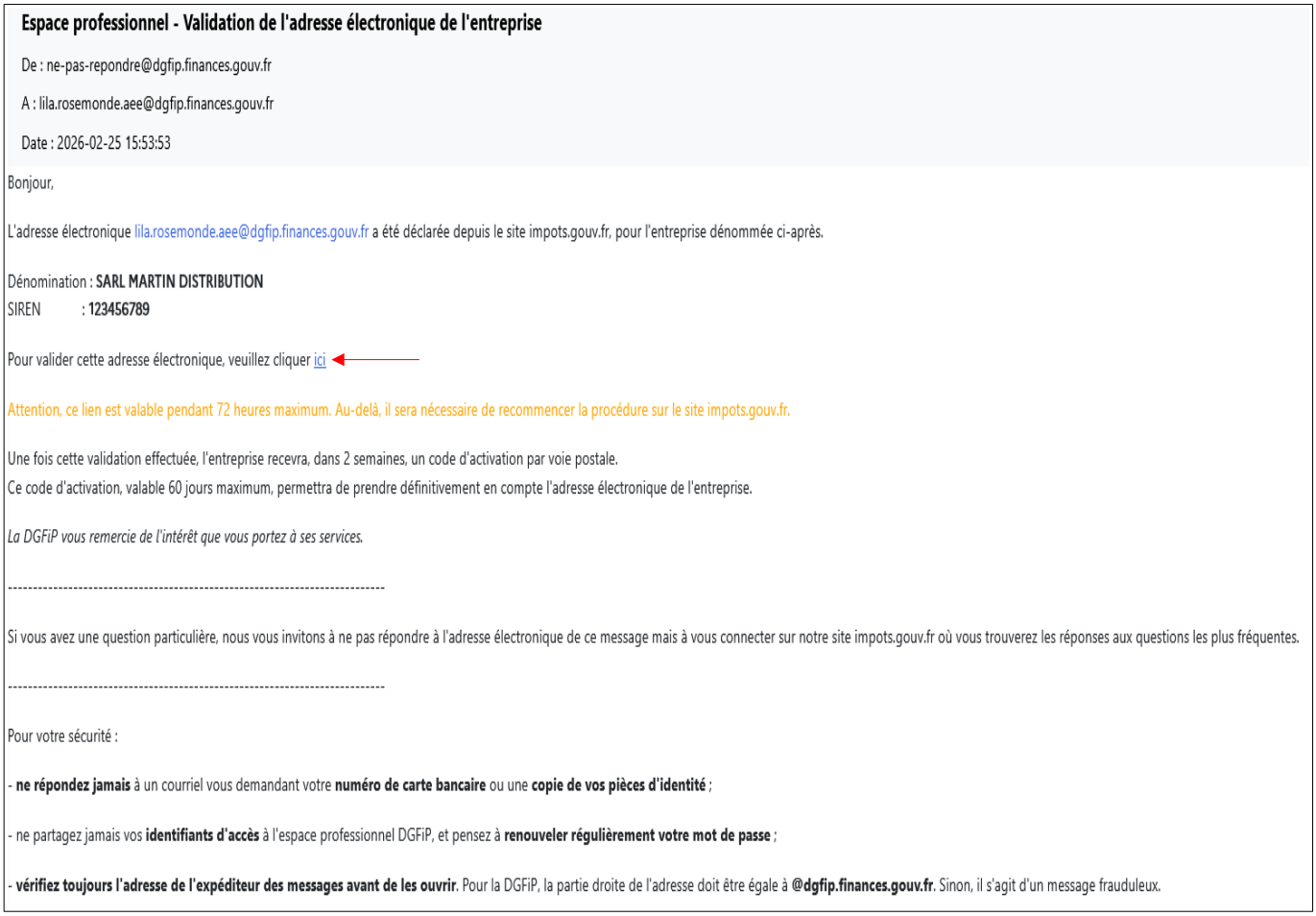
Lors de la modification de l'adresse électronique de l'entreprise, un courriel informant qu'une modification est en cours, est adressé à l'adresse électronique encore valide.

3. Étape 2 : validation de la nouvelle adresse électronique de l'entreprise

Une fois la demande de modification de l'adresse électronique de l'entreprise effectuée, un courriel est envoyé à l'adresse électronique de l'entreprise renseignée.

Vous avez **72h** maximum pour cliquer sur le lien envoyé à cette adresse électronique. Au-delà de ce délai, vous devrez recommencer la modification.

Courriel adressé par la DGFiP à la nouvelle adresse électronique de l'entreprise



Espace professionnel - Validation de l'adresse électronique de l'entreprise

De : ne-pas-repondre@dgfip.finances.gouv.fr

A : lila.rosemonde.aee@dgfip.finances.gouv.fr

Date : 2026-02-25 15:53:53

Bonjour,

L'adresse électronique lila.rosemonde.aee@dgfip.finances.gouv.fr a été déclarée depuis le site impots.gouv.fr, pour l'entreprise dénommée ci-après.

Dénomination : **SARL MARTIN DISTRIBUTION**
SIREN : **123456789**

Pour valider cette adresse électronique, veuillez cliquer ici

Attention, ce lien est valable pendant 72 heures maximum. Au-delà, il sera nécessaire de recommencer la procédure sur le site impots.gouv.fr.

Une fois cette validation effectuée, l'entreprise recevra, dans 2 semaines, un code d'activation par voie postale.
Ce code d'activation, valable 60 jours maximum, permettra de prendre définitivement en compte l'adresse électronique de l'entreprise.

La DGFiP vous remercie de l'intérêt que vous portez à ses services.

Si vous avez une question particulière, nous vous invitons à ne pas répondre à l'adresse électronique de ce message mais à vous connecter sur notre site impots.gouv.fr où vous trouverez les réponses aux questions les plus fréquentes.

Pour votre sécurité :

- **ne répondez jamais** à un courriel vous demandant votre **numéro de carte bancaire** ou une **copie de vos pièces d'identité** ;

- ne partagez jamais vos **identifiants d'accès** à l'espace professionnel DGFiP, et pensez à **renouveler régulièrement votre mot de passe** ;

- **vérifiez toujours l'adresse de l'expéditeur des messages avant de les ouvrir**. Pour la DGFiP, la partie droite de l'adresse doit être égale à **@dgfip.finances.gouv.fr**. Sinon, il s'agit d'un message frauduleux.

↳Cliquez sur « ici » dans le courriel afin de valider l'adresse électronique de l'entreprise

Un écran indiquant la prise en compte de la validation de l'adresse électronique de l'entreprise est alors affiché ; il mentionne également **qu'une fois cette validation effectuée, le code d'activation sera adressé par voie postale à l'entreprise**.



4. Étape 3 : activation de l'adresse électronique de l'entreprise

L'accès se fait depuis la page d'accueil du site www.impots.gouv.fr.

Depuis un ordinateur :

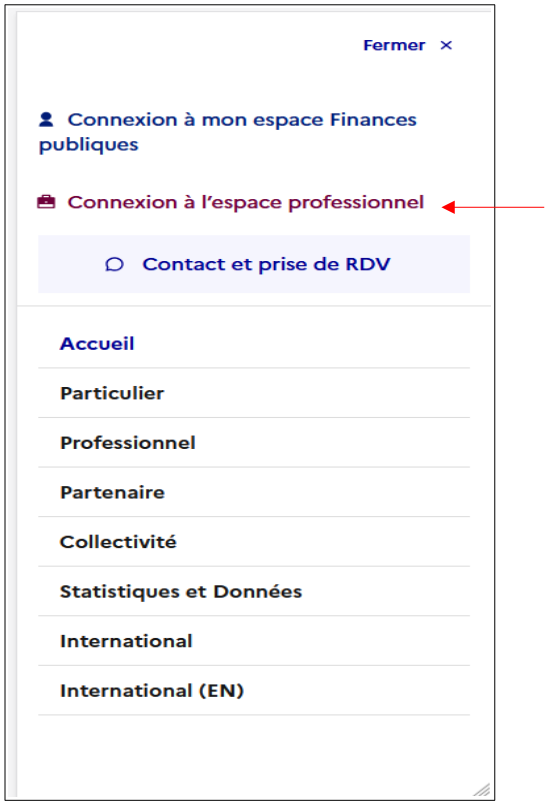


Cliquez sur "Connexion à l'espace professionnel" Connexion à l'espace professionnel

Depuis un smartphone ou une tablette:

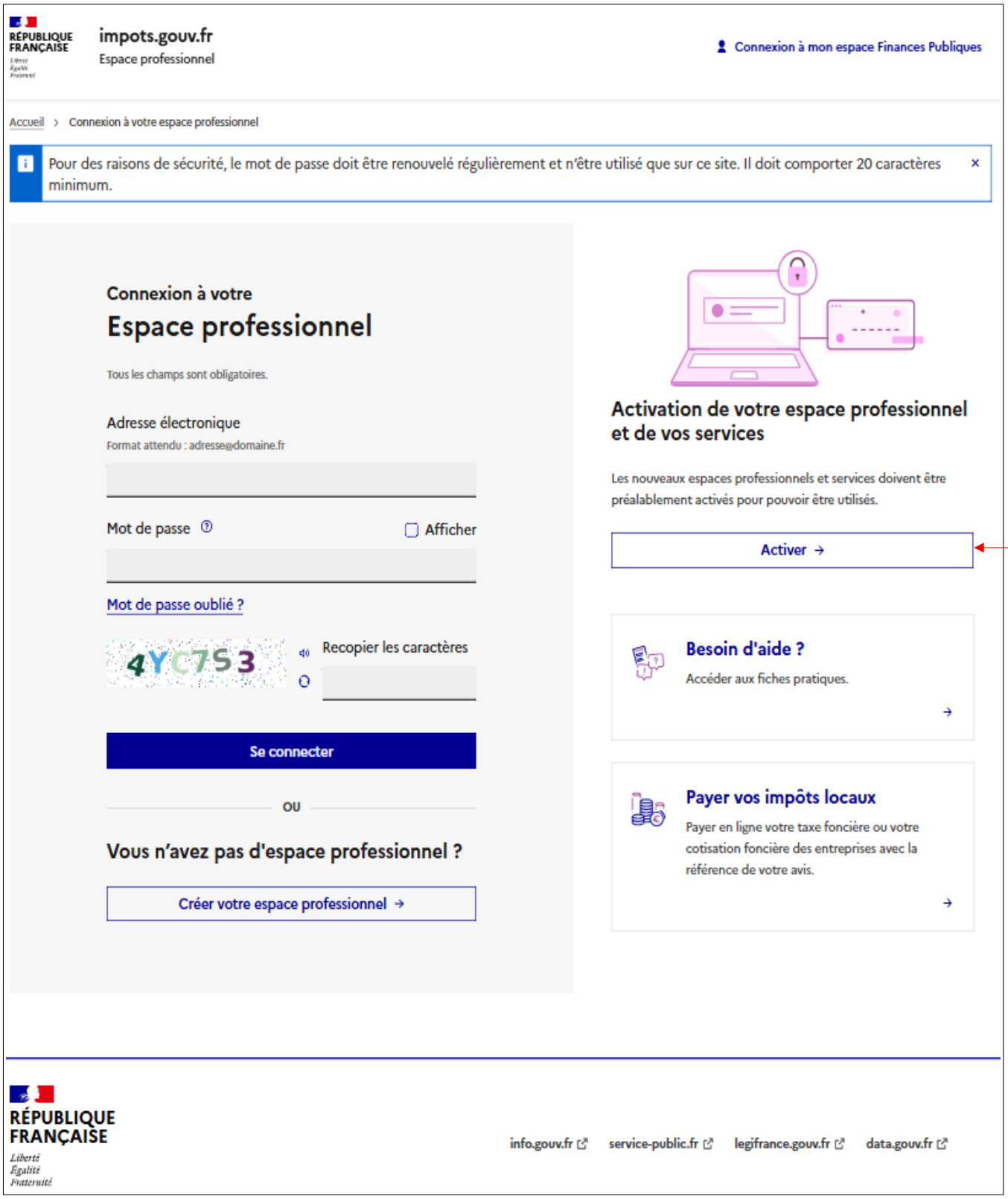


Cliquez sur le bouton "menu" ☰



Puis cliquez sur "Connexion à l'espace professionnel" Connexion à l'espace professionnel

L'écran ci-dessous vous est ensuite affiché :



↳Cliquez sur le bouton « Activer »

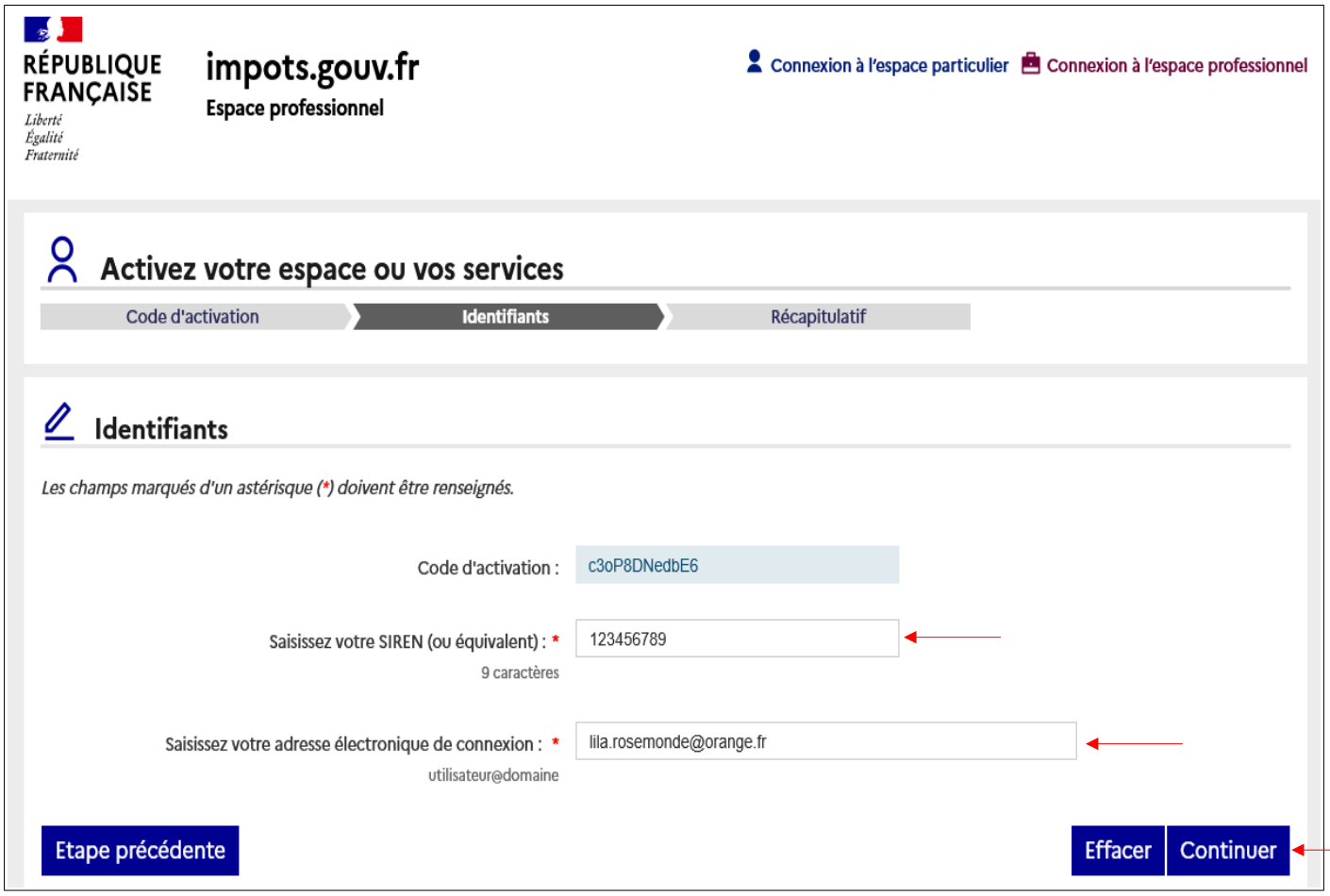
L'écran de saisie du code d'activation vous est affiché :



↳ **Saisissez le code d'activation reçu par voie postale ainsi que les caractères de l'image.**

↳ **Cliquez sur le bouton « Continuer »**

Une fois le code d'activation saisi, l'écran suivant est affiché :



↳ Saisissez le SIREN (ou l'IDSP) de l'entreprise objet de la demande de modification de l'adresse électronique de l'entreprise

↳ Saisissez l'adresse électronique de connexion à l'espace professionnel

↳Cliquez sur le bouton « Continuer »

Une page confirmant la prise en compte de la nouvelle adresse électronique de l'entreprise est affichée :



Une fois la nouvelle adresse électronique de l'entreprise activée, un courriel informant qu'une modification a été effectuée, est adressé à l'ancienne adresse électronique de l'entreprise.

FIN de la procédure : la nouvelle adresse électronique de l'entreprise est désormais rattachée au dossier.

5. En cas de problème dans l'accomplissement de cette démarche

Pour tout renseignement supplémentaire, **l'assistance aux usagers des téléprocédures** est joignable de **8h00 à 18h00** du lundi au vendredi, selon deux canaux :

- ✔ le téléphone via le **n° 0809 400 210** (service gratuit + prix appel) ;
- ✔ le formulaire électronique disponible depuis le site www.impots.gouv.fr > Contact et prise de RDV > Professionnel > Une assistance aux téléprocédures > Par formuel pour une procédure de déclaration en ligne des données (EFI, GIR-Pilier 2) > Accéder au formuel.